

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le lundi 21 septembre 2026 à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville au 186, Rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Alexandra Paul et Mélanie Marchand ainsi que Messieurs les conseillers Sonny Constantineau, Philippe Laramée, Denis Nault formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Louis-André Hubert.

Est également présente : Mesdames Kelly-Ann Gagnon, greffière, Dinah Ménard, trésorière et Emmanuelle Pilon, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Louis-André Hubert, maire, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2026-09-207 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Alexandra Paul appuyé par la conseillère Mélanie Marchand et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points 13.1 et 13.2.

ADOPTÉE.

R2026-09-208 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2026.

ADOPTÉE.

R2026-09-209 MODIFICATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT DE LA VILLE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki souhaite assurer une collaboration efficace avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre des programmes, projets ou interventions liés au logement social, communautaire ou abordable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ joue un rôle essentiel dans la planification, le financement et la mise en œuvre de projets d'habitation répondant aux besoins de la population;

21-09-2026

CONSIDÉRANT QUE la participation de représentants de la SHQ permet d'assurer une coordination optimale, une meilleure compréhension des enjeux locaux et une prise de décision éclairée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Alexandra Paul, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents ;

- Que la Ville de Maniwaki procède à la nomination du maire, Louis-André Hubert et la greffière, Kelly-Ann Gagnon à titre de représentants;

ADOPTÉE.

NOTE AU P-V MARCHE COMMÉMORATIVE – CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE MANIWAKI

Le Centre d'amitié autochtone de Maniwaki tiendra une marche commémorative le 30 septembre 2026 à 10 h 30 dans le centre-ville de Maniwaki, à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. La Ville de Maniwaki appuie cette initiative et souhaite en informer la population.

R2026-09-210 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AUPRÈS DE LA LÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maintenir son soutien aux organismes qui contribuent au devoir de mémoire, à la reconnaissance des vétérans et à l'engagement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle à la *Légion royale canadienne* permet à la Ville de démontrer son appui à la mission et aux activités de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE les frais de renouvellement de l'adhésion pour l'année 2027 s'élèvent à 60 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Mélanie Marchand, appuyé par la conseillère Alexandra Paul et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville auprès de la Légion pour l'année 2027 et que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE.

R2026-09-211 **MANDAT – PROCÉDURE JUDICIAIRE**

- CONSIDÉRANT QUE la Ville a un contentieux avec la Municipalité Montcerf-Lytton à propos de l'interprétation du mode de facturation découlant de l'entente relative à la fourniture mutuelle de service de protection contre l'incendie et à la fourniture des services d'intervention en désincarcération et en sauvetage nautique;
- CONSIDÉRANT QUE le litige porte sur le paiement de trois (3) factures totalisant la somme de 7,844.04\$;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville désire entamer des procédures judiciaires contre la Municipalité de Montcerf-Lytton afin de lui réclamer la totalité des montants payables en vertu desdites factures;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Nault, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- Que La Ville mandatera Me Pierre Bourget et ou son mandataire Me Anwar Chami afin d'entreprendre toute procédure judiciaire utile afin de percevoir les montants exigibles en vertu de l'entente de service contre la Municipalité de Montcerf-Lytton. Ce dernier disposera également du pouvoir de négocier toute entente ou transaction pour la Ville.

ADOPTÉE.

R2026-09-212 **ENTÉRINEMENT – ACQUISITION D'UNE POMPE – STATION DES OBLATS**

- CONSIDÉRANT QUE la station de pompage des Oblats nécessite le remplacement d'une pompe afin d'assurer le maintien des opérations et la sécurité du réseau;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires ;

Soumissionnaires	Montant avant taxes
Xylem	75 678\$
KSB	54 210\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sonny Constantineau, appuyé par le conseiller Denis Nault et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

21-09-2026

- Que le conseil municipal de la Ville de Maniwaki entérine l'acquisition d'une pompe destinée à la station des Oblats, auprès de KSB pour un montant total de 54 210\$, avant taxes étant la plus basse soumission conforme;
- Que le maire et la greffière soit autorisés à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

R2026-09-213 SIGNATURES ACTE DE SERVITUDES – RUE ROY

CONSIDÉRANT QU' une description technique a été produite pour des fins d'établissement de servitudes à utilité publique pour la Ville de Maniwaki touchant le lot 2 982 605 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régulariser l'absence de servitudes légales pour les lots mentionnés ci-haut;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Mélanie Marchand, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser le mandat à la notaire, Joanne Lachapelle afin de produire l'acte de servitudes concernant ce lot;
- et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document relatif à cet acte de servitudes.

ADOPTÉE.

R2026-09-214 AUTORISATION DE SIGNATURES – ACTE DE VENTE LOT 2 982 733

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a convenu de procéder à l'acquisition du lot 2 982 733, situé sur le Chemin Montcerf à Egan-Sud au prix de 145 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU' il est requis de mandater un notaire pour la rédaction, la préparation et la publication de l'acte au Registre foncier du Québec;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Alexandra Paul, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- Que le conseil municipal mandate Me Joanne Lachapelle, notaire pour effectuer les vérifications usuelles, publier l'acte au Registre foncier du Québec, de réaliser toute démarche juridique nécessaire à la conclusion de l'acquisition

21-09-2026

- Que la présente résolution constitue l'autorisation formelle de signature par le maire et la greffière pour tous documents relatifs à l'acquisition du lot.

ADOPTÉE.

R2026-09-215 REJET DE LA SOUMISSION D'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres pour l'entretien ménager de bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue dans le cadre de cet appel d'offres a été analysée conformément aux exigences du devis et aux dispositions de la gestion contractuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller la conseillère Mélanie Marchand, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents ;

- La soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres actuel pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux soit rejetée, conformément aux recommandations des membres du Conseil;

ADOPTÉE.

R2026-09-216 AUTORISATION – DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ÉDITION 2027 DU FESTIVAL D'ÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite soutenir la tenue du Festival d'été, un événement rassembleur contribuant à l'animation du milieu, au rayonnement de la municipalité ainsi qu'au développement culturel, social et économique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE différentes aides financières et programmes de subvention sont offerts par divers organismes gouvernementaux et partenaires afin de soutenir la réalisation d'événements culturels et communautaires;

CONSIDÉRANT QU' de déposer des demandes de subvention pour l'édition 2027 du Festival d'été afin de contribuer à son financement et à sa réalisation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Alexandra Paul, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

21-09-2026

- Que le conseil municipal autorise le dépôt de demandes de subvention auprès des différents ministères, organismes gouvernementaux, partenaires et programmes d'aide financière admissibles pour l'édition 2027 du Festival d'été;
- Que la direction générale et/ou la personne responsable désignée soit autorisée à préparer, signer et transmettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis dans le cadre de ces demandes de subvention;
- Que la Ville s'engage à respecter les modalités des programmes visés et à fournir, le cas échéant, toute documentation nécessaire à l'obtention et à la gestion des aides financières accordées.

ADOPTÉE.

VARIA

NOTE AU P-V RENCONTRE INTERMUNICIPAL – MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

Une rencontre avec le Conseil municipal a eu lieu le 21 septembre 2026 afin de discuter d'un possible projet de développement du parc industriel. La Ville et la municipalité ont mis de l'avant leur vision vis-à-vis ce possible projet. D'autres rencontres pourraient avoir lieu éventuellement.

**R2026-09-217 COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES –
OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – RLS ENVIRONNEMENT -
PROLONGATION**

CONSIDÉRANT QUE	la Ville de Maniwaki doit assurer la continuité du service essentiel de collecte et de transport des matières recyclables et éviter tout bris de service sur le territoire;
CONSIDÉRANT QUE	ÉEQ autorise exceptionnellement l'octroi d'un nouveau contrat court, afin de permettre à la Ville de compléter un processus d'appel d'offres à la suite des démarches de regroupement avec la municipalité de Déléage;
CONSIDÉRANT QUE	la Ville a communiqué avec le fournisseur actuel afin de confirmer sa disponibilité et son acceptation des mêmes conditions pour la période additionnelle autorisée ;

Il est proposé par la conseillère Alexandra Paul, appuyé par le conseiller Denis Nault et résolu unanimement par tous les conseillers présents ;

21-09-2026

- D'octroyer, de gré à gré, pour les services de collecte et de transport des matières recyclables au fournisseur actuel, soit *RLS Environnement*, pour la période allant du 2 octobre 2026 au 31 décembre 2026, conformément à l'autorisation exceptionnelle accordée par ÉEQ.
- D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat court et tout document requis pour donner effet à la présente résolution.
- Que la présente résolution soit transmise à ÉEQ afin de soutenir les démarches de regroupement avec la municipalité de Déléage et de prendre acte que la municipalité demeure en attente des étapes relatives au regroupement Déléage et Maniwaki prévues par ÉEQ. Considérant ces éléments, le conseil prolonge le contrat afin d'éviter tout bris de services sur le territoire en attendant la publication de l'appel d'offres regroupé.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Raymond Morin questionne les membres du Conseil relativement aux îles de la rivière Gatineau lui appartenant. Initialement, ces îles étaient inscrites au rôle d'évaluation de la Ville de Maniwaki. Pour une raison inconnue, elles ont par la suite été transférées à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. M. Morin demande au Conseil d'entreprendre les démarches nécessaires afin de les réintégrer au territoire de la Ville de Maniwaki.

R2026-09-218 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Alexandra Paul, appuyé par la conseillère Mélanie Marchand et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance ordinaire à 19h16.

ADOPTÉE.

Louis-André Hubert, maire

Kelly-Ann Gagnon, greffière
